

Pour toute question et pour s'inscrire en ligne

021 648 25 82

www.solidarite-handicap.ch/ca
shm@solidarite-handicap.ch



Solidarité-Handicap mental
Rue du Maupas 49
1004 Lausanne

Personnes de contact

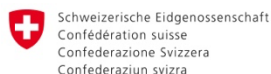
Mme Kirsten Gigase, MM. Jacques Domeniconi et Jean-Baptiste Mardelle,
co-responsables des prestations

Dernier délai pour l'inscription

7 mars 2025

Cette prestation est soutenue financièrement par :

L'Office Fédéral des
Assurances Sociales



La Direction Générale de
la Cohésion Sociale



Solidarité-Handicap mental a été fondée en 1959, en tant que section vaudoise de l'ASA.

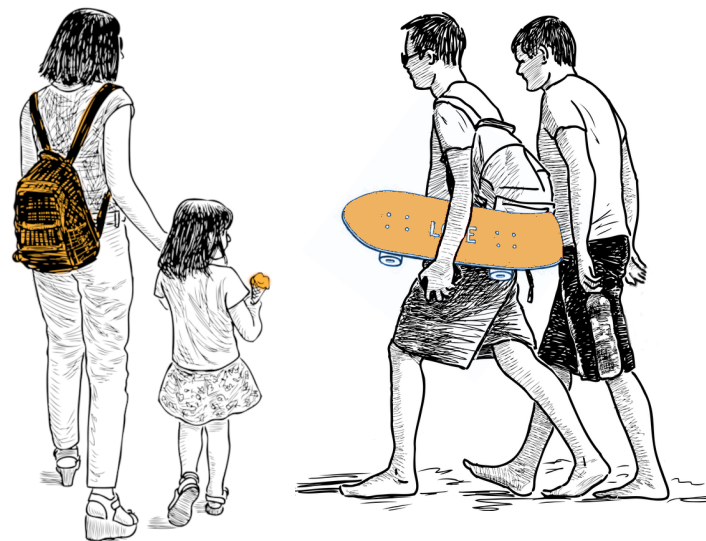
L'association a, dès sa création, défendu le droit des familles et de leurs enfants en situation de handicap : droit d'apprendre, d'être intégrés, ou le droit de bénéficier de prises en charge adaptées. Pour ce jeune public et depuis plus de 30 ans, nous organisons notamment les Centres aérés d'été, activités de vacances à la journée. L'objectif est à la fois de décharger les familles, mais également de faire vivre de belles journées de loisirs et de découvertes aux enfants et adolescent·e·s. Une attention particulière est portée aux besoins spécifiques des enfants atteints de troubles du spectre de l'autisme.

Solidarité- Handicap mental

Les Centres aérés 2025

Vacances de jour pour jeunes avec déficience intellectuelle :

- enfants de 5 à 13 ans
 - adolescent·e·s et jeunes adultes de 14 à 20 ans
- accompagnés par des animateurs et animatrices



Du lundi 4 au vendredi 8 août à Lausanne et Nyon
Du lundi 11 au vendredi 15 août à Lausanne et Yverdon
Délai d'inscription : 7 mars 2025

Solidarité-Handicap mental – Rue du Maupas 49 – 1004 Lausanne
Tél : 021 648 25 82 – shm@solidarite-handicap.ch
www.solidarite-handicap.ch

Une ou deux semaines d'activités loisirs à la journée pour les enfants et adolescent·e·s, ainsi qu'une relève pour les familles.

Notre association organise cette prestation depuis 35 ans, soutenue par la Confédération et le Canton de Vaud. Ces Centres Aérés s'adressent aussi bien aux enfants qu'aux adolescent·e·s et l'encadrement concerne tous les profils.

Dates, horaires et lieux

- ◆ Semaine A : du **lundi 4 au vendredi 8 août 2025** (Lausanne et Nyon)
- ◆ Semaine B : du **lundi 11 au vendredi 15 août 2025** (Lausanne et Yverdon)

- ◆ De **9h. à 17h.**

- ◆ **Lausanne**
Au **Centre Pluriculturel et social d'Ouchy** - Beau-Rivage 2 - 1006 Lausanne et à la **Maison de Quartier sous-gare** - Av. Dapples 50 – 1006 Lausanne

- ◆ **Nyon**
A **l'école de la Plume Bleue de la Fondation de Vernand**
Av. A. Cortot 2 – 1260 Nyon

- ◆ **Yverdon**
A **l'école de la Fondation de Verdeil**
Rue des Philosophes 35 – 1400 Yverdon

Important : nous n'assumons pas les transports jusqu'au lieu d'accueil.

Tarifs

- ◆ Fr. 165.- par semaine pour les familles membres
- ◆ Fr. 265.- par semaine pour les familles non-membres
- ◆ Fr. 300.- par semaine ou Fr. 60.- par jour au tarif de soutien

Pour les participants qui reçoivent une allocation pour impotence, une contribution d'un tiers du montant journalier est demandée en sus.

Si vous souhaitez devenir membre de l'association, vous pouvez faire la demande sur le bulletin d'inscription ou en ligne via notre site internet : www.solidarite-handicap.ch/ca.

Public et encadrement

- ◆ Les enfants et les adolescent·e·s avec une déficience intellectuelle de 5 à 20 ans sont répartis en sous-groupes selon les âges.
- ◆ Les participant·e·s bénéficient d'un accompagnement individualisé et si cela n'est pas nécessaire, l'encadrement est d'un adulte pour deux ou trois participant·e·s.
- ◆ Les animateurs et animatrices sont formés et suivis par l'association.
- ◆ Pour des questions de logistique, nous ne pouvons pas accueillir des jeunes se déplaçant en fauteuil roulant.

Activités

Un programme d'activités est établi à l'avance et envoyé aux parents. Il tient compte des centres d'intérêts et des difficultés des participant·e·s : baignade, excursions, places de jeux, visites culturelles, activités créatrices, cuisine, etc. Des activités extérieures sont prévues tous les jours.

Inscriptions et conditions

Il est possible de s'inscrire **soit pour une semaine, soit pour les deux**. Les inscriptions doivent nous parvenir **au plus tard le 7 mars 2025 et sont prises par ordre d'arrivée** ! La priorité est donnée aux membres de l'association.

Une confirmation de participation est envoyée à la fin du délai d'inscription. Il est possible de nous appeler avant en cas de besoin. Des contacts préalables sont pris avec les familles pour toute nouvelle inscription. Le paiement de l'écolage et les documents nécessaires doivent nous être transmis dans les délais impartis. Tous les détails pratiques, notamment les programmes d'activités, sont envoyés dans le courant de l'été.

Il se peut que nous soyons contraints de refuser une inscription, si celle-ci s'avérait trop en décalage par rapport au reste du groupe de participants, notamment pour des questions d'âge ou de difficulté particulière.

En cas d'annulation après confirmation : jusqu'au 15 juin, seul un forfait de fonctionnement de 30.- sera facturé. Passé ce délai, l'entier de l'écolage est dû et n'est pas remboursé, sauf en cas d'empêchement pour raisons de santé après réception d'un certificat médical.